

CNAS du 7 Juillet 2022

Déclaration liminaire

Le gouvernement a annoncé la revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5% et des pensions de 4%.

Après cinq années de blocage complet, il était temps, mais force est de constater que ces revalorisations sont loin de compenser la perte de pouvoir d'achat subie ces dernières années, d'autant plus dans une période d'inflation de nouveau élevée.

Au dernier CTM, **le ministre a annoncé la reconduction du même budget de l'action sociale au titre de l'année 2023**. Dans le contexte actuel, c'est une décision à laquelle nous ne pouvons que souscrire même si là encore les besoins nécessiteraient un effort complémentaire de la part de notre ministère.

Nous serons également particulièrement attentifs à la répartition de ce budget sur les différents secteurs de l'action sociale. Le passé nous a hélas habitués à découvrir des transferts peu compréhensibles quand vos services daignent être transparents en la matière, ce qui ne fut pas le cas l'an passé.

A ce Comité Technique, Monsieur Attal a enfin répondu favorablement à une demande exprimée par FO Finances depuis quatre ans sur la réforme de la gouvernance, en la limitant aux trois seules associations : ALPAF, AGRAF, et EPAF.

Comme FO Finances l'a exprimé à maintes reprises, la réforme de la gouvernance est nécessaire et nous avons pu vous présenter nos propositions.

L'heure est maintenant aux choix qui devront allier : efficacité, simplicité et transparence. La place donnée aux représentants du personnel dans cette nouvelle gouvernance sera un élément déterminant.

La cession des 14 centres de vacances EPAF est un autre chantier de l'action sociale ministérielle. Le dernier comité de suivi de cette réforme a conforté FO Finances dans ses réserves exprimées dès son annonce.

Dans une période aussi tourmentée, il n'est pas surprenant qu'un an après la décision de cette vente, aucune offre concrète ne soit encore arrivée sur vos bureaux, à moins d'une annonce de votre part ce jour.

La conséquence est qu'aujourd'hui le maintien en l'état de ces résidences et leur mise en sécurité ont un coût important, qui plus est quand il est supporté par l'EPAF et non par le ministère, ce qui réduit d'autant les capacités d'action de l'association.

La régionalisation du réseau de l'action sociale est la troisième réforme d'envergure lancée au niveau de l'action sociale ministérielle.

La procédure de recrutement des délégués régionaux est en cours de finalisation. Peut-être cette séance nous permettra-t-elle d'en connaître un peu plus sur le sujet ? Les délégués et les assistants ont pu prendre connaissance de cette réforme et tout particulièrement de la nouvelle organisation du réseau à l'occasion d'un séminaire. Nombre de leurs questions sont restées en suspens.

Les délégués et assistants en place se voient parfois imposer des tâches qui incombaient auparavant à des délégués d'autres départements qui sont partis en retraite ou ont réintégré les services.

En attendant le recrutement des nouveaux qui viendront les suppléer, ces agents ont de fait un accroissement important de leur charge de travail, sans compter l'accumulation des déplacements. Certains en sont à envisager de réduire leurs congés d'été pour faire face à la situation.

Toutes les conditions sont réunies pour avoir un accroissement des risques psycho-sociaux. Nous lançons une alerte et vous demandons d'être particulièrement attentive aux messages transmis par les personnels de l'action sociale ou par notre fédération.

Sur la restauration collective, **FO Finances** prend acte de la revalorisation de la subvention interministérielle de 7% mais réaffirme également sa revendication de voir revaloriser la valeur faciale des titres restaurant.

Dès aujourd'hui, **nous vous alertons sur le risque d'augmentation des repas pris en collectivité au vu du niveau de l'inflation des denrées, lequel se rajoute à l'effet de la loi Egalim.** Des mesures spécifiques d'aide aux agents doivent être étudiées pour amortir ce choc inflationniste, qui amputerait de fait leur pouvoir d'achat.

L'action sociale ministérielle est depuis quatre années soumise à des réformes d'envergure. Il se trouve que la situation de l'époque qui a présidé à ces réformes a largement évolué, comme on le voit avec la vente des résidences EPAF ou l'inflation des denrées, pour ne citer qu'elles.

L'action sociale ministérielle est une force que les personnels avec leurs représentants ont su construire et développer depuis de nombreuses années.

La période actuelle nécessite qu'elle soit enrichie par des prestations améliorées et la création de nouvelles pour répondre aux attentes des personnels, avec un réseau qui soit en capacité de répondre à toutes les sollicitations des actifs comme des retraités.



chacun pour tous avec

